



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 22 avril 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 32.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2015

201504-066 1.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y retirer le point 6.1, lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 22 avril 2015

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2015

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) 15 avril 2015

3.2 Dépôt du certificat de la tenue du registre pour le règlement 41-2015 - Règlement décrétant les travaux de réfection de l'avenue Dubé entre la rue Prince-Albert et le fleuve et de l'avenue de la Grande-Allée entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin

3.3 Dépôt des états financiers 2014 et du rapport du vérificateur externe

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Renouvellement de mandat pour certains membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 4.2 Vacant
- 4.3 Destruction des documents selon le calendrier de conservation de la Ville de Montréal-Est
- 4.4 Vente d'une portion de l'emprise de la rue Prince-Albert entre les avenues Richard et Lesage
- 4.5 Aménagement paysager Groupe C. Laganière

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption - Second projet – Règlement 713-100 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin d'autoriser l'usage « détaillant en véhicules automobiles neufs » dans la zone 8
- 5.2 Avis de motion – Modification au règlement 04-047 – Règlement du plan d'urbanisme – et ses amendements afin de modifier les paramètres de densité pour le secteur 20-04
- 5.3 Adoption – Projet de règlement numéro 04-047-23 – Règlement modifiant le règlement 04-047 – Règlement du plan d'urbanisme – et ses amendements, afin de modifier les paramètres de densité pour le secteur 20-04
- 5.4 Avis de motion – Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements
- 5.5 Adoption – Premier projet – Règlement 713-101- Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements

6 CONTRATS

- 6.1 **RETIRÉ** - Octroi du contrat de services professionnels pour la gestion de projet pour la reconstruction du centre récréatif et du garage municipal à Macogep inc. - Projet TP-ST 2015-02 – 687 550.50 \$, taxes incluses
- 6.2 Octroi du contrat pour la reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée à TGA Montréal inc. – Projet TP-ST 2014-21 – 1 573 931.30 \$, taxes incluses
- 6.3 Octroi du contrat pour le marquage sur la chaussée à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec inc. – Projet TP-ST 2015-09A – 26 173.46 \$, taxes incluses
- 6.4 Rejet des soumissions pour le projet TP-ST 2015-06A – Fourniture d'un balai aspirateur
- 6.5 Octroi du contrat pour la fourniture de mélange bitumineux 2015 à Routek Construction inc. – Projet TP-ST 2015-03AM – 70 819.43 \$, taxes incluses
- 6.6 Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de caméras de surveillance pour le garage municipal à IntMotion inc. – Projet TP-ST 2015-10A – 50 791.09 \$, taxes incluses
- 6.7 Octroi du contrat pour la fourniture de granulats divers 2015 à Lafarge Canada inc. – Projet TP-ST 2015-05AM – 29 729.66 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Promotion de madame Julie Papillon à titre de secrétaire de direction, groupe 8E, à la Direction des travaux publics et des services techniques

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande de don du Comité bénévole des loisirs de la Maison Évelyn Opal
- 8.2 Demande du camp de jour de Montréal-Est pour emprunter l'autobus de la Ville pour six sorties au cours de l'été
- 8.3 Demande de contribution financière pour l'organisation du tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyé par monsieur le conseiller John Judd.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 avril 2015 tel que modifié par le retrait du point 6.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2015

201504-067 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201504-068 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 15 avril 2015.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR LE RÈGLEMENT 41-2015 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE DUBÉ ENTRE LA RUE PRINCE-ALBERT ET LE FLEUVE ET DE L'AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE ENTRE LES RUES NOTRE-DAME ET PRINCE-ALBERT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN

201504-069 3.2

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 41-2015 - Règlement décrétant les travaux de réfection de l'avenue Dubé entre la rue Prince-Albert et le fleuve et de l'avenue de la Grande-Allée entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2014 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

201504-070 3.3

La trésorière dépose, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le rapport financier ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant (vérificateur externe) pour l'année 2014.

RAPPORT DES SERVICES 4

RENOUVELLEMENT DE MANDAT POUR CERTAINS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

201504-071 4.1

Considérant que le règlement 14-2011 - *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme* prévoit que le mandat des membres du CCU qui occupent les postes 1, 3 et 5, lesquels sont actuellement occupés par messieurs Daniel Hamel, Jean-Pierre Drouin et Mario Prata, se terminent le 30 avril 2015;

Considérant que monsieur Hamel a signifié sa volonté de rester membre du CCU;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De renouveler le mandat de monsieur Daniel Hamel (poste 1) et de ne pas renouveler les mandats de messieurs Mario Prata (poste 5) et Jean-Pierre Drouin (poste 3), lesquels mandats se termineront le 30 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT

4.2

DESTRUCTION DES DOCUMENTS SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201504-072

4.3

Considérant que la Ville a mandaté l'organisme Archives Lanaudière pour la gestion des documents de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que dans le cadre de ce mandat, les professionnels affectés à cette tâche ont débuté leurs travaux par l'élagage des documents conservés dans la voûte de la Ville;

Considérant les "listes des documents à détruire pour l'année 2014 et 2015" préparées par la Direction du greffe et de l'urbanisme;

Considérant la nécessité de procéder à la destruction des documents identifiés à ces listes pour libérer des espaces d'entreposage dans la voûte principale de l'hôtel de ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser le greffier, Me Roch Sergerie, à procéder à la destruction, conformément à la *Loi sur les archives*, des documents identifiés dans les "listes des documents à détruire années 2014 et 2015";

D'autoriser le greffier, Me Roch Sergerie, à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE D'UNE PORTION DE L'EMPRISE DE LA RUE PRINCE-ALBERT ENTRE LES AVENUES RICHARD ET LESAGE

201504-073

4.4

Considérant la demande faite par l'entreprise Usine Giant inc. d'acquérir une portion d'emprise de la rue Prince-Albert qui se situe entre le mur de leur établissement situé au 11021, rue Notre-Dame et le trottoir de la rue Prince-Albert pour y installer certains équipements ou construction utiles à l'entreprise;

Considérant que monsieur Lesage a complété la demande d'achat d'un immeuble municipal;

Considérant que la Ville n'est pas défavorable à la vente de cette partie de l'emprise;

Considérant que l'empiètement ne nuit pas à la circulation des piétons ou des véhicules sur la rue Prince-Albert.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la cession éventuelle d'une lisière de terrain faisant partie de l'emprise de la rue Prince-Albert entre la limite de propriété de l'usine Giant et le trottoir de la rue Prince-Albert, en excluant toutefois les poteaux d'Hydro-Québec qui devront demeurer sur le domaine public de la Ville.

Cette cession devra être faite aux conditions suivantes :

- L'entreprise achètera cette lisière de terrain sans garantie légale donc à ses risques et périls;
- Tous les frais découlant de cette demande, notamment les frais d'arpentage, de permis, de notaire et d'enregistrement au registre foncier ou au cadastre du Québec devront être assumés par l'entreprise;

De mandater l'entreprise Usine Giant inc. à représenter la Ville de Montréal-Est dans le cadre des procédures requises pour la création et l'enregistrement de lot résultant de cette résolution;

D'aviser l'entreprise Usine Giant inc. qu'elle doit s'informer auprès d'Hydro-Québec de la conformité de son projet eut égard à la proximité du filage électrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT PAYSAGER GROUPE C. LAGANIÈRE

201504-074

4.5

Considérant la demande adressée par le Groupe C. Laganière afin de réaménager la devanture de leur propriété sise au 35, avenue Laganière à Montréal-Est;

Considérant les remarques formulées par la Direction des travaux publics et des services techniques;

Considérant que l'aménagement paysager touche à la fois la propriété du Groupe C. Laganière et le domaine public;

Considérant que cet aménagement participera à rehausser l'image de la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'aménagement paysager du Groupe C. Laganière sur le domaine public, et ce, conformément au plan d'aménagement soumis par madame Lyne Toupin, architecte paysagiste pour l'immeuble sis au 35, avenue Laganière, et ce, aux conditions suivantes :

- Aucun aménagement de nature permanente, à l'exception des végétaux, ne peut être implanté sur le domaine public ou aménagé à moins de 5 mètres d'une borne-fontaine ou nuire à l'accès à des équipements municipaux tel que le bonhomme à eau : on entend par aménagement permanent des aménagements qui ne peuvent être facilement retirés par les employés des services municipaux afin de leur permettre d'intervenir rapidement et facilement sur le domaine public;
- Que le Groupe C. Laganière s'engage à tenir indemne la Ville de tout dommage qui pourrait être causé à l'aménagement à la suite d'intervention de la Ville pour, notamment, réparer, entretenir ou aménager des services, équipements ou installations de nature municipale;
- Que le Groupe C. Laganière assume tous les coûts associés au projet d'aménagement soumis, notamment, les coûts d'aménagement et d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-100 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER L'USAGE "DÉTAILLANT EN VÉHICULES AUTOMOBILES NEUFS" DANS LA ZONE 8

201504-075

5.1

Considérant qu'une consultation publique a été tenue le 2 avril 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 713-100 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'autoriser l'usage "détaillant en véhicules automobiles neufs" dans la zone 8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 04-047 - RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES PARAMÈTRES DE DENSITÉ POUR LE SECTEUR 20-04

201504-076

5.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement modifiant le règlement 04-047 - *Règlement du Plan d'urbanisme* - et ses amendements afin de modifier les paramètres de densité pour le secteur 20-04.

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 04-047-23 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-047 - RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME - ET SES AMENDEMENTS, AFIN DE MODIFIER LES PARAMÈTRES DE DENSITÉ POUR LE SECTEUR 20-04

201504-077

5.3

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 04-047-23 - Règlement modifiant le règlement 04-047 - Règlement du Plan d'urbanisme - et ses amendements, afin de modifier les paramètres de densité pour le secteur 20-04.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

Mme la conseillère Anne St-Laurent,

Mme la conseillère Monique Major,

Mme la conseillère Françoise Lachapelle,

M. le conseiller John Judd.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS

201504-078

5.4

Madame Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements pour modifier, notamment, les exigences quant au nombre de cases de stationnement exigées pour certains types d'usages dans les zones 35 et 39, le retrait de l'usage industriel lourd de la zone 11 et l'abrogation de la note 15 pour cette zone, l'ajout de l'usage station-service dans la zone 12 et de modifier le nombre de stationnements exigés pour l'usage poste d'essence - station-service.

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 713-101 - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS

201504-079

5.5

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le premier projet du règlement 713-101 - Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

6

RETIRÉ - OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA GESTION DE PROJET POUR LA RECONSTRUCTION DU CENTRE RÉCRÉATIF ET DU GARAGE MUNICIPAL À MACOGEP INC. - PROJET TP-ST 2015-05 - 687 550.50 \$ TAXES INCLUSES

6.1

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DES AVENUES DUBÉ ET DE LA GRANDE-ALLÉE À TGA MONTRÉAL INC. - PROJET TP-ST 2014-21 - 1 573 931.30 \$, TAXES INCLUSES

201504-080

6.2

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2014-21 - Reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée;

Considérant que treize entrepreneurs ont déposé une soumission, soit:

- TGA Montréal inc. pour un montant de 1 573 931.30 \$, taxes incluses;
- Groupe TRX inc. pour un montant de 1 750 435.05 \$, taxes incluses;
- Bentech construction 9075-3856 Québec inc. pour un montant de 1 748 003.02 \$, taxes incluses;
- Construction G-NESIS inc. pour un montant de 1 777 777.14 \$, taxes incluses;

- Les Entreprises Canbec Construction inc. pour un montant de 1 975 738.12 \$, taxes incluses;
- Unigertec inc. pour un montant de 1 979 852.48 \$, taxes incluses;
- Les entreprises Claude Chagon inc. pour un montant de 1 997 000 \$, taxes incluses;
- Les Entrepreneurs Bucaro pour un montant de 2 165 708.77 \$, taxes incluses;
- G. Giuliani inc. pour un montant de 2 19 429.98 \$, taxes incluses;
- Les Entreprises Michaudville inc. pour un montant de 2 223 000 \$, taxes incluses;
- SADE Canada inc. pour un montant de 2 231 866,73 \$, taxes incluses;
- Construction Artic Béluga inc. pour un montant de 2 295 735.15 \$, taxes incluses;
- Les Excavations G. Allard inc. pour un montant de 2 339 211.65 \$, taxes incluses;

Considérant que le montant soumis respecte l'enveloppe budgétaire du projet;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est TGA Montréal inc.;

Considérant que l'octroi du mandat est conditionnel à un règlement d'emprunt.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-21 - Reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée à TGA Montréal inc., pour un montant de 1 573 31.30 \$, taxes incluses, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 41-2015 – *Règlement décrétant les travaux de réfection de l'avenue Dubé entre la rue Prince-Albert et le fleuve et de l'avenue de la Grande-Allée entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant a cette fin.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE À L'ENTREPRISE MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC INC. - PROJET TP-ST 2015-09A - 26 173.46 \$, TAXES INCLUSES

201504-081

6.3

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-09A - Contrat pour le marquage sur la chaussée, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que trois entreprises ont été invitées;

Considérant qu'une (1) d'entre elles a déposé une soumission jugée conforme soit, Marquage et Traçage du Québec inc. pour un montant de 26 173.46 \$, taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-09A - Contrat pour le marquage sur la chaussée à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec inc., pour un montant de 26 173.46 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TP-ST 2015-06A - FOURNITURE D'UN BALAI ASPIRATEUR

201504-082

6.4

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2015-06A - Fourniture d'un balai aspirateur;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée à la suite du processus d'appel d'offres;

Considérant qu'à la suite de l'ouverture de la soumission, le prix obtenu dépasse largement l'estimation budgétaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De rejeter la soumission reçue et d'autoriser la direction des travaux publics et des services techniques à procéder à un nouvel appel d'offres public en révisant les besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MÉLANGE BITUMINEUX 2015 À ROUTEK CONSTRUCTION INC. - PROJET TP-ST 2015-03AM - 70 819.43 \$, TAXES INCLUSES

201504-083

6.5

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-03AM - Fourniture de mélange bitumineux 2015, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que deux firmes ont été invitées et ont déposé une soumission, soit :

- Groupe TNT, pour un montant de 70 939.58 \$, taxes incluses;
- Routek Construction inc. pour un montant de 70 819.43 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Routek Construction inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-03AM - Fourniture de mélange bitumineux 2015 à Routek Construction inc., pour un montant de 70 819.43 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE POUR LE GARAGE MUNICIPAL À ENTREPRISES INTMOTION INC. - PROJET TP-ST 2015-10A - 50 791.09 \$, TAXES INCLUSES

201504-084

6.6

Considérant qu'une mise aux normes du système de caméras de sécurité au garage municipal est nécessaire;

Considérant que les travaux sont prévus au budget 2015;

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de quatre entreprises spécialisées dans ce domaine pour le projet TP-ST 2015-10A - Fourniture et installation d'un système de caméra de surveillance pour le garage municipal;

Considérant qu'un seul fournisseur a déposé une soumission, soit les Entreprises IntMotion inc., pour un montant de 50 791.09 \$, taxes incluses et incluant les options si nécessaire;

Considérant que la soumission déposée est conforme et respecte le budget 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-10A - Fourniture et installation d'un système de caméras de surveillance pour le garage municipal, à les Entreprises IntMotion inc., pour un montant de 50 791.09 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE GRANULATS DIVERS 2015 À LAFARGE CANADA INC. - PROJET TP-ST 2015-05AM - 29 729.66 \$, TAXES INCLUSES

201504-085

6.7

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-05AM - Fourniture de granulats divers, la Ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant que deux firmes ont déposé une soumission, soit:

- Lafarge Canada inc., pour un montant de 29 729.66 \$, taxes incluses;
- Groupe TNT, pour un montant de 36 071.28 \$, taxes incluses;

Considérant que le seul soumissionnaire conforme est Lafarge Canada inc.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-05AM - Fourniture de granulats divers à Lafarge Canada inc., pour un montant de 29 729.66 \$, taxes incluses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

PROMOTION DE MADAME JULIE PAPILLON À TITRE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION, GROUPE 8E, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

201504-086

7.1

Considérant qu'à la suite de la mutation de madame Danielle Dupuis au poste de secrétaire de direction à la direction des services administratifs et de l'informatique, la Ville a procédé à un affichage interne et externe pour un poste de secrétaire de direction, du 29 janvier au 16 février 2015, et qu'elle a reçu trois candidatures internes ainsi que plusieurs candidatures externes pour ce poste;

Considérant que madame Julie Papillon a remporté le concours pour ce poste;

Considérant qu'à la suite de la nomination de madame Julie Papillon au poste de secrétaire de direction à la direction des travaux publics et des services techniques, le poste d'agent adjoint des services communautaires et des loisirs est devenu vacant.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame Julie Papillon au poste de secrétaire de direction, groupe 8E, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à ladite convention collective, et ce, à compter d'une date à être déterminée, et ce, sous réserve des dispositions de la Convention collective de travail entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux (SCFP).

D'autoriser le comblement du poste d'agent adjoint des services communautaires et des loisirs laissé vacant à la suite de la promotion de madame Papillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

DEMANDE DE DON DU COMITÉ BÉNÉVOLE DES LOISIRS DE LA MAISON ÉVELYN OPAL

201504-087

8.1

Considérant qu'un Comité de loisirs a été créé l'an passé à la suite du départ de madame Gisèle St-Cyr;

Considérant que ce Comité a été élu par les locataires l'an dernier;

Considérant que nous avons reçu une demande de la part de madame Huguette Mondat, présidente du Comité;

Considérant que ce don pourra les aider à faire leurs activités de l'année 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant de 1 500 \$ au Comité bénévole des loisirs de la Maison Evelyn Opal pour la réalisation des activités pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DU CAMP DE JOUR DE MONTRÉAL-EST POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR SIX SORTIES AU COURS DE L'ÉTÉ

201504-088

8.2

Considérant que les jeunes du camp de jour feront une sortie par semaine encore une fois cette année, soit six sorties.

- 8 juillet: Centre des sciences de Montréal
- 16 juillet: Au pays des Merveilles
- 22 juillet: Nid'Otruche
- 29 juillet: Parc aquatique Mont St-Sauveur
- 5 août: Théâtre de la Dame de cœur
- 12 août: Cosmodôme

Considérant que le camp de jour ne fait pas partie des organismes accrédités, qu'ils ne sont pas inclus dans la Politique de l'autobus, et que des frais de 90 \$ / heure devraient leur être facturés;

Considérant que le camp de jour a déjà, par le passé, bénéficié gratuitement de l'autobus pour les sorties estivales;

Considérant que les jeunes du camp de jour proviennent en majorité de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le prêt de l'autobus de la Ville au camp de jour de Montréal-Est pour les six sorties qui auront lieu durant l'été 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AFIN D'AIDER À L'ORGANISATION DU
TOURNOI DE GOLF DES CITOYENS ET CITOYENNES DE MONTRÉAL-EST.**

201504-089 8.3

Considérant que le tournoi de golf des citoyens et citoyennes aura lieu le samedi 13 juin prochain;

Considérant que le tournoi en est à sa 23e édition cette année;

Considérant que le tournoi a toujours été très populaire auprès des citoyens.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 1 000 \$ pour l'organisation du tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE 10

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES
CITOYENS**

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201504-090

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
